

20201117_DL_02

**OBJET : Décision
modificative n°2 de
l'exercice 2020**

Date de convocation :
20 octobre 2020

Date de séance :
17 novembre 2020

Date d'affichage :
4 décembre 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 26

Membres votants : 38

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DE MONCLIN Arnaud, DECLE Paul-Éric, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DELFOSSE Jean-Philippe, FRION Fabrice, GEST Alain, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, PENAUD Guy, POUPART Patricia, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
Christophe VASSENT à Frédéric LECOMTE
Philippe MAROTTE à Joël BEAUMONT
Bénédicte THIEBAUT à Hervé DEFRANCE
Marc FOUCAULT à Margaux DELETRE
François DEBEUGNY à Philippe VARLET
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES
Denis DEMARCY à Guy PENAUD
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Philippe DELFOSSE
Olivier JARDE à Mathilde ROY
François DURIEUX à Julien LEFEBVRE
Mario DONA à Fabrice FRION

La présente décision modificative a pour objet de corriger certaines affectations de crédits budgétaires et de modifier quelques prévisions pour clore l'exercice 2020.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le budget primitif 2020 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 9 décembre 2019
- Vu le budget supplémentaire approuvé par délibération n°6 du Comité syndical en date du 25 juin 2020
- Vu le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La présente décision modificative de l'exercice 2020 est approuvée, avec les modifications décrites en pièce jointe.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2019 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Total crédits votés BP + BS	Décision modificative	Totaux crédits 2020
Budget principal - Fonctionnement	1 444 852,57	50 000,00	1 494 852,57
Budget principal - Investissement	1 886 343,76	131 800,00	2 018 143,76
Budget annexe - Fonctionnement	10 449 223,14	0	10 449 223,14
Budget annexe - Investissement	44 223 674,99	- 97 000,00	44 126 674,99

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.